Lettre d'endossement du Programme décennal de développement de l'éducation et de la formation professionnelle deuxième génération (PRODEC2) 2019-2028 du Mali par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Bamako, le 12 juin 2019

CONTEXTE

Le 5 juin 2019, le Gouvernement du Mali s'est doté d'un Programme décennal de développement de l'éducation et de la formation professionnelle deuxième génération (PRODEC2) 2019-2028.

Cet ensemble documentaire (PRODEC2), mené par les autorités de l'éducation au Mali, a été réalisé grâce à un processus de révision des documents sectoriels initié en 2016, qui s'est appuyé sur une actualisation de l'analyse sectorielle (RESEN, juin 2017) puis sur les rapports de nombreuses études thématiques et sur la réalisation d'un modèle de simulation. Le PRODEC 2 fait suite à un programme intérimaire de relance du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle (2014 à 2018).

Avant l'adoption du PRODEC2 et de son plan d'action pluriannuel budgétisé 2019-2022 par le Gouvernement, les documents ont été évalués selon les critères du Partenariat Mondial de l'Education. Cette évaluation a été conduite par des évaluateurs indépendants en 2 étapes : 1) une étude des documents produits en collaboration avec les administrations sectorielles et avec un large panel de partenaires et d'acteurs de l'éducation et ensuite 2) la production d'un rapport d'évaluation externe en novembre 2018 et février 2019.

Les PTF ont constaté un consensus des acteurs du secteur autour des grands axes politiques du programme :

- Consolider les acquis en termes d'accès, de qualité et d'équité ;
- Améliorer la rétention des élèves, particulièrement les plus vulnérables, à travers le renforcement de la résilience du système et des populations ;
- Assurer l'achèvement de l'enseignement fondamental à la grande majorité des élèves, tout en veillant à une bonne articulation entre les sous-secteurs du fondamental et du post-fondamental.

1. Soutenabilité et gap de financement

Les hypothèses de croissance économique et de prélèvement des recettes publiques ont été alignées sur les dernières prévisions officielles du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et du Fonds Monétaire International (FMI). La soutenabilité du PRODEC2 est évaluée principalement sur la base des dépenses courantes. Les données du modèle de simulation ne montrent pas d'écarts importants entre les ressources publiques pour les dépenses courantes du secteur et les dépenses courantes prévues. Le gap de financement pour les dépenses courantes représente sur la période 2019-2022 environ 8% des dépenses courantes totales du secteur. Il importe de rappeler pour davantage relativiser ce gap, que les activités d'acquisition des manuels, des kits pédagogiques et de formation continue sont modélisées dans la dépense courante, alors qu'elles sont généralement largement prises en charge par des financements extérieurs.

L'observation des gaps brut et net, pour l'ensemble des dépenses et pour la première phase (2019-2022) de mise en œuvre du PRODEC2, peut soulever quelques interrogations. En effet, le gap brut s'élève à 16,9% du coût du PRODEC2 et le gap net, incluant les financements extérieurs, à 14%.

Ces gaps sont constitués de dépenses d'investissement (constructions scolaires pour les niveaux du fondamental 1 et 2).

Le PRODEC2 prend un engagement fort sur le redressement progressif de la priorité budgétaire accordée aux six premières années du fondamental en prévoyant l'allocation d'une part croissante des dépenses courantes de cet ordre d'enseignement dans le budget national de l'éducation : en 2015 : 37% ; en 2022 : 39% ; en 2030 : plus de 46%. Ces proportions sont de 42,2% en 2022 et plus de 46% en 2027 si l'on y inclut la part de l'enseignement normal affectée aux six premières années du fondamental.

2. Points de vigilance

L'évaluation du PRODEC 2 a montré que la réflexion sur les politiques structurantes du secteur a progressé mais que les modalités de mise en œuvre ne sont pas encore totalement abouties. Il est proposé que les autorités nationales et les PTF mettent ces points au centre du dialogue sectoriel lors des revues conjointes, et pour la préparation et la validation des plans d'action annuels budgétisés.

Il s'agit en particulier des points suivants :

- La régulation et la gestion des flux d'accès et les dispositifs de passerelle entre les niveaux d'enseignement et les typologies de formation formelle et informelle ;
- La lutte contre le redoublement ;
- La révision des formes alternatives d'éducation et l'inclusion des écoles coraniques dans le système éducatif formel avec la mise en place des mécanismes de contrôle ;
- Les disparités et l'équité dans le choix des zones d'intervention et dans les subventions aux écoles privées, accompagnées par un système indépendant de contrôle de la qualité,
- La redéfinition de la gestion du corps enseignant ;
- La révision, la redynamisation et le renforcement de la Politique de décentralisation et de déconcentration ;
- La mise en place effective du curriculum bilingue ;
- La politique nationale du manuel scolaire accompagnée par un système de contrôle de l'effective utilisation par les bénéficiaires.

CONCLUSION

Compte tenu de l'analyse que nous en faisons, et pour donner suite à son adoption par le Gouvernement au conseil des Ministres du 5 juin 2019, nous, les partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation au Mali, signataires de la présente lettre, endossons le PRODEC2 2019-2028 et le Plan d'action pluriannuelle budgétisé (2019-2022). Ce faisant, nous reconnaissons l'analyse sectorielle faite par le Gouvernement et partageons les priorités retenues pour le développement du secteur. Nous nous engageons, dans le cadre de nos accords de financement respectifs, en cours et futurs, à nous aligner sur les priorités du secteur.

Signataires :

Pour l'AFD

Pour Coopération Suisse

Pour la Banque Mondiale

Pour le PAM

Pour l'Ambassade du Canada

Pour le Représentant des ONG International (FONGIM)

Directeur de l'USAID/Mali

Pour l'UNESCO

Pour l'Ambassade de France

Pour l'Union Européenne

Pour l'Ambassade du Grand-duché de Luxembourg

Pour l'UNHCR

Pour l'Ambassade des Pays Bas

Pour l'UNICEF

Pour la Banque Islamique de Développement

Pour l'Ambassade de Danemark

Pour l'Ambassade de Belgique

Pour l'Ambassade du Royaume-Uni